

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1661**20 novembre 2002****SOMMAIRE**

Adilev Holding S.A., Luxembourg	79685	Compagnie Immobilière Estrella S.A., Luxembourg	79683
All for One S.A., Luxembourg	79728	(CLAC) Compagnie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A., Luxembourg	79702
All for One S.A., Luxembourg	79728	(CLAC) Compagnie Luxembourgeoise d'Activité Cynégétique S.A., Luxembourg	79702
Allied International Investments Holding S.A., Luxembourg	79715	Conteneurs Logistics Bettembourg S.A., Bettembourg	79683
Allied International Investments Holding S.A., Luxembourg	79715	Derrick International S.A., Luxembourg	79684
Alpha Security Alpha Secherheet S.A., Alzingen ..	79687	Deutsche Investments (Luxembourg) S.A., Luxembourg	79717
Alpha Security Alpha Secherheet S.A., Alzingen ..	79687	Deutsche Investments (Luxembourg) S.A., Luxembourg	79719
Altice One S.A., Luxembourg	79697	Diamond Re S.A.	79725
Altice One S.A., Luxembourg	79701	Diamond Re S.A.	79725
Amadeus Porcelain S.A., Luxembourg	79714	DMI S.A., Luxembourg	79712
Amadeus Porcelain S.A., Luxembourg	79714	diffusion saint-paul s.a., Luxembourg	79713
Arela Holding S.A., Luxembourg	79685	Esthetic Laura Stewart S.A., Luxembourg	79723
Australasian Luxembourg Holdings S.A., Luxembourg	79713	Esthetic Laura Stewart S.A., Luxembourg	79723
Australasian Luxembourg Holdings S.A., Luxembourg	79713	Eurocolor S.A.H., Luxembourg	79685
B & B International Services S.A., Senningerberg ..	79709	Fashion Invest Holding S.A., Luxembourg	79716
B & B International Services S.A., Senningerberg ..	79711	Financière d'Ancone S.A., Luxembourg	79686
B.S. Property Limited S.A., Luxembourg	79689	Financière Lumière S.A., Luxembourg	79719
B.S. Property Limited S.A., Luxembourg	79689	Financière Lumière S.A., Luxembourg	79721
B.S. Property Limited S.A., Luxembourg	79689	Financière Melpar Holding S.A., Luxembourg ...	79716
Baucamps International S.A., Luxembourg	79715	Financing American, Finamerica S.A.H., Luxembg	79692
Bright S.A., Luxembourg	79722	Financing American, Finamerica S.A.H., Luxembourg	79692
Bright S.A., Luxembourg	79723	Financing American, Finamerica S.A.H., Luxembourg	79692
Canard S.A.	79711	Financing American, Finamerica S.A.H., Luxembourg	79692
Caventou Holding S.A., Luxembourg	79686	Gioch S.A., Luxembourg	79687
ChemCore S.A., Luxembourg	79721	Greenwich Consult S.A., Luxembourg	79684
ChemCore S.A., Luxembourg	79721	H.P.O.A. Holding de Participations Outre-Atlantique S.A., Luxembourg	79690
Cloverleaf International Holdings S.A., Luxembourg	79726	Helsa S.A., Luxembourg	79686
Cloverleaf International Holdings S.A., Luxembourg	79726	Helsa S.A., Luxembourg	79686
Cloverleaf International Holdings S.A., Luxembourg	79726	Human Capital Group S.A., Luxembourg	79685
Cloverleaf International Holdings S.A., Luxembourg	79727	Immo Castel S.A., Luxembourg	79691
Cloverleaf International Holdings S.A., Luxembourg	79727	Immo Castel S.A., Luxembourg	79691
Cloverleaf International Holdings S.A., Luxembourg	79727	Imprimerie Manternach, S.à r.l., Luxembourg ...	79722

Imprimerie Manternach, S.à r.l., Luxembourg . . .	79725	Miele, S.à r.l., Luxembourg	79686
Infomail S.A., Luxembourg	79726	Neutral Holding S.A., Luxembourg	79690
Inter Communications S.A., Luxembourg	79724	Nord Holding S.A., Luxembourg	79716
Inter-Editions S.A., Luxembourg	79724	Parfums & Co S.A., Luxembourg	79711
Intercontainer-West S.A., Luxembourg	79683	PL S.A., Luxembourg	79717
International Soccer Consulting S.A., Luxembourg	79706	Program Holding S.A., Luxembourg	79696
International Soccer Consulting S.A., Luxembourg	79713	Program Holding S.A., Luxembourg	79702
International Sport Consulting Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	79703	Propcons S.A., Luxembourg	79703
International Sport Consulting Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	79703	Publilatina S.A., Luxembourg	79724
International Trade and Services S.A., Luxembourg	79688	Rhealys S.A., Luxembourg	79683
Invesco Maximum Income Management S.A., Luxembourg	79704	Rolinsky Holding S.A., Luxembourg	79685
Invesco Maximum Income Management S.A., Luxembourg	79706	régie saint-paul, S.à r.l., Luxembourg	79724
J.F. Home Décor, S.à r.l., Fentange	79701	S.E.N.C. Smith & Nephew S.à r.l. & Cies, Luxembourg	79693
KSB Finanz S.A., Mersch	79715	S2A Investment, S.à r.l., Luxembourg	79716
KSB Verwaltungsgesellschaft S.A., Mersch	79688	Sabelinvest S.A., Luxembourg	79682
Librairies Réunies S.A., Luxembourg	79725	Scan Maritime S.A.H., Luxembourg	79684
Lindia Holding S.A., Luxembourg	79684	Schwalbe S.A., Luxembourg	79690
Lukos S.A., Luxembourg	79690	Sisto Armaturen S.A., Mersch	79691
M.I.M. - Multi International Media S.A., Luxembourg	79692	Sisto Armaturen S.A., Mersch	79714
Mencor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	79707	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg	79724
Mencor (Luxembourg) S.A., Luxembourg	79709	Sotradim, S.à r.l., Luxembourg	79712
Meridian Conseil en Communication, S.à r.l., Luxembourg	79725	saint-paul luxembourg s.a., Luxembourg	79726
		saint-paul luxembourg s.a., luxembourg	79726
		T.S.D. Investments S.A., Luxembourg	79712
		Top Asset Management S.A., Luxembourg	79689
		Videofin S.A., Luxembourg	79724
		Virtual World Scan, S.à r.l., Luxembourg	79697
		WPP Luxembourg Delta Bis, S.à r.l., Luxembourg	79721

SABELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 36.515.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 juillet 2002, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que le mandat des administrateurs expire à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Alberto Ciappelloni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Fabriano (Italie), Viale P. Serafini 93, administrateur-délégué;

- Monsieur Jean-Paul Morimont, directeur financier, demeurant à Beyne-Heusay (Belgique), 22, rue d'Affnay, administrateur-délégué;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, administrateur.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'assemblée générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Le mandat du commissaire expirant à la date de ce jour, l'assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société WEBER & BONTEMPS, réviseurs d'entreprises, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité de commissaire de la société.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'assemblée générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Le Conseil d'Administration

J-P. Morimont

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77711/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2002.

INTERCONTAINER-WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 69.066.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2002.

(77321/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

CONTENEURS LOGISTICS BETTEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Container Terminal.
R. C. Luxembourg B 17.642.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2002.

(77322/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

RHEALYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.057.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2002.

(77323/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

COMPAGNIE IMMOBILIERE ESTRELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.956.

L'an deux mille deux, le quinze octobre.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE IMMOBILIERE ESTRELLA S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.956.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Nadège Brossard, secrétaire, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification du nombre d'administrateurs.
- 2.- Nomination d'un nouvel administrateur.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de fixer le nombre des administrateurs de trois à quatre administrateurs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur: - Madame Valérie Martinez, employée privée, demeurant à F-06580 Pegomas, 1187, avenue de Grasse.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2008.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Liste de présence à l'Assemblée Générale du 15 octobre 2002

<i>Actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>représenté par</i>	<i>Signature</i>
Denis Colin	1	Jonathan Beggiato	Signature
LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.	999	Jonathan Beggiato	Signature
<i>Signature / Signature / Signature</i>			
<i>Président / Secrétaire / Scrutateur</i>			

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77325/505/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

LINDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 33.744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77327/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

GREENWICH CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.759.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77328/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

DERRICK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.219.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77329/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

SCAN MARITIME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.914.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 3 juillet 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour un an le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants; leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77340/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

EUROCOLOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.398.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77330/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ROLINSKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.914.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77331/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ADILEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.556.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77332/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ARELA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.330.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77333/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

HUMAN CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.107.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2002

1. L'Assemblée Générale acte les démissions de Messieurs Christophe Blondeau et Nour-Eddin Nijar de leur mandat d'administrateur et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandats jusqu'à ce jour;

2. L'assemblée décide de nommer

1. La COSAFIN S.A., ayant son siège social au 23, avenue de la Porte Neuve à L-2227 Luxembourg

2. Monsieur Jean Quintus, demeurant au 11, rue de la Fischbach à L-7391 Blaschette
nouveaux administrateurs qui termineront le mandat de leur prédécesseur.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77381/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

CAVENTOU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.474.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77334/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FINANCIERE D'ANCONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.608.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77335/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

MIELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 71, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

Signature.

(77343/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

HELSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.610.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	1.511.945,08 EUR
- Résultat de l'exercice	- 286.112,81 EUR
- Report à nouveau	1.225.832,27 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature.

(77349/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

HELSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.610.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 13 septembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77350/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ALPHA SECURITY ALPHA SECHERHEET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 septembre 2002

Présents:

Madame Béatrice Clément, administrateur

Monsieur Bernard Poulain, administrateur

Monsieur Christophe Goerens, administrateur

Excusés:

Maître Jacques-Yves Henckes, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Juri Solowjew, administrateur-délégué

Conformément à l'article 10 des statuts, les membres soussignés du conseil d'administration décident, après délibération, de conférer à Monsieur Alain Urbing titulaire du Brevet de maîtrise d'électricien et de l'autorisation requise pour le métier d'installateur de systèmes d'alarme et de sécurité la direction technique et la gestion de services dans les domaines de l'électricité et d'installateur de systèmes de sécurité et d'alarmes, département «installation de systèmes de sécurité».

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, Monsieur Alain Urbing assurera la gestion journalière de ce département. Sa signature sera obligatoirement requise pour tout engagement du département «installation de systèmes de sécurité» de la société, conjointement à celle d'un administrateur, conformément à l'article 11 des statuts.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

B. Clément / B. Poulain / Ch. Goerens.

(77341/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ALPHA SECURITY, ALPHA SECHERHEET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, Allée de la Jeunesse Sacrifiée.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2002

Présents:

Monsieur Juri Solowjew, administrateur-délégué

Madame Béatrice Clément, administrateur

Monsieur Bernard Poulain, administrateur

Monsieur Christophe Goerens, administrateur

Excusé: M^e Jacques-Yves Henckes, Président du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 10 des statuts, les membres soussignés du conseil d'administration décident, après délibération, de conférer à Madame Béatrice Clément la responsabilité du département «transports de marchandises et de personnes - national et international» et de ce fait le titre d'Administrateur-Délégué pour ce département uniquement.

Madame Béatrice Clément assurera la gestion journalière de ce département. Sa signature sera obligatoirement requise pour tout engagement du département «transports de marchandises et de personnes - national et international» de la société, conjointement à celle d'un administrateur, conformément à l'article 11 des statuts.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

J. Solowjew / B. Poulain / B. Clément / Ch. Goerens.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(77342/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

GIOCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 75.506.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire en vertu de l'article 9 des statuts que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77345/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INTERNATIONAL TRADE AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

L'an deux mille deux, le 20 septembre, à 17.00 heures,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL TRADE AND SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, sous la présidence de Monsieur Xavier Daniaux, administrateur de sociétés, demeurant à B-1190 Bruxelles, 27, rue Bertholet.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Sandro Cocciolo, agent immobilier, demeurant à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle, 525, Chaussée de Bruxelles.

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire qui prévoit:

Ordre du jour:

1. Démission des administrateurs BUSINESS AGENCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL et EURAF TRADING (INTERNATIONAL) LTD avec pleine et entière décharge.
2. Nomination de Monsieur Xavier Daniaux et Monsieur Sandro Cocciolo en remplacement des administrateurs démissionnaires.
3. Démission du commissaire aux comptes CASSINI ASSET MANAGEMENT INC. Avec pleine et entière décharge.
4. Nomination de la société INTERNATIONAL STRATEGIES S.A. en remplacement du commissaire démissionnaire.
5. Transfert du siège social

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne démission à l'administrateur BUSINESS AGENCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL, établie à Wiltz et lui confère pleine et entière décharge.

L'assemblée donne démission à l'administrateur EURAF TRADING INTERNATIONAL LTD, établie à Gibraltar, et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Xavier Daniaux, prénommé,
- Monsieur Sandro Cocciolo, prénommé.

Troisième résolution

L'assemblée donne démission au commissaire aux comptes CASSINI ASSET MANAGEMENT INC, et lui confère pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme la société INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, en remplacement du commissaire démissionnaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
avenue de la Gare, 13 à L-1611 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 17.30 heures.

S. Cocciolo/ X. Daniaux / G. Stiernon.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(77344/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

KSB VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 3.922.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Mersch, le 19 septembre 2002, vol. 128, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

KSB VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Signature

(77379/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

B.S. PROPERTY LIMITED S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 21.395.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Signature.

(77351/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

B.S. PROPERTY LIMITED S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 21.395.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 27 août 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77352/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

B.S. PROPERTY LIMITED S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 21.395.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Signature.

(77353/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

TOP ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 28, rue Jean Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 55.849.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Extrait de l'assemblée générale du 15 octobre 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. 689.450,- LUF

Composition du Conseil d'Administration

- M. Moreno Philippe, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Mme Tricot de Roeser Anna, demeurant à Luxembourg;
- M. De Maria Bernard, demeurant à Roissy en France F-95700.

Commissaire aux comptes

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l. à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(77354/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

79690

LUKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.279.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 16 septembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77346/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.151.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 16 septembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77347/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

H.P.O.A. HOLDING DE PARTICIPATIONS OUTRE-ATLANTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 24.167.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 15 octobre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77348/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

SCHWALBE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.448.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 577 du 12 août 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 60, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

SCHWALBE, Société Anonyme

Signature

(77483/546/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

IMMO CASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 41.871.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter la perte de 33.200,- LUF sur l'exercice suivant.

Composition du conseil d'administration

Annie Feybesse, France;
Francis Zakostelsky, Luxembourg;
Jean-Pierre Verdickt, Belgique.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(77356/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

IMMO CASTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 41.871.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter la perte de 60.071,- LUF sur l'exercice suivant.

Composition du conseil d'administration

Annie Feybesse, France;
Francis Zakostelsky, Luxembourg;
Jean-Pierre Verdickt, Belgique.

Commissaire aux comptes pour l'année 1999

ABAX, S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(77357/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

SISTO ARMATUREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 20.425.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Mersch, le 19 septembre 2002, vol. 128, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

SISTO ARMATUREN S.A.

Signature

(77384/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

M.I.M. - MULTI INTERNATIONAL MEDIA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 48.580.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 21. Oktober 2002, Vol. 575, Fol. 70, Case 8, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 22. Oktober 2002.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung

Ergebnisverwendung

Der Verlust 2000 i.H.v. LUF 1.593.251,- wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Verwaltungsrat

Herr Dr. Christoph von Wrede, Kaufmann, wohnhaft D-59846 Sundern

Herr Klewin Smythe, Kaufmann, wohnhaft in London

Herr Gundolf von Hammerstein, Kaufmann, wohnhaft in D-53173 Bonn

Herr Dr. Christian Brück, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg

Prüfungskommissar

ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxemburg

Die Mandate enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2003 stattfinden wird.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 22. Oktober 2002.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Unterschrift

(77355/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FINANCING AMERICAN, FINAMERICA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.680.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(77371/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FINANCING AMERICAN, FINAMERICA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.680.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(77373/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FINANCING AMERICAN, FINAMERICA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.680.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 32, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(77374/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

S.E.N.C. SMITH & NEPHEW, S.à r.l. & Cies, Société en nom collectif.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

STATUTES

In the year two thousand two, on the sixteenth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) SMITH & NEPHEW, S.à r.l., having its registered office in L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

2) SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à.r.l., having its registered office in L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

Both here represented by Mrs Linda Korpel, jurist, residing at Metz, France.

Acting by virtue of two proxies given on the 14th of October, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to execute the deed of formation of a general partnership (in French: «société en nom collectif») which they declare to form between them, the articles of which will read as follows:

Art. 1. There is formed a general partnership («société en nom collectif») between the founders and all persons which could become partner in the future, which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles of association.

Art. 2. The Partnership will have the name S.E.N.C SMITH & NEPHEW, S.à.r.l. & Cies.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the partners.

The Partnership may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. The purposes for which the Partnership is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which the partners belong. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from group companies or bank loans.

Furthermore the Partnership may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Partnership may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The Partnership may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Partnership may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The Partnership is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. The Partnership capital is established at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- Euros) represented by five hundred (500) partnership interests with a nominal value of twenty-five Euros (25.- Euros) each.

The partnership interests have been subscribed as follows:

1. SMITH & NEPHEW, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, two hundred fifty partnership interests	250
2. SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, two hundred fifty partnership interests.	250
Total: five hundred partnership interests	500

The partnership interests have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- Euros) is from now on at the disposal of the Partnership, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Art. 7. The partnership interests may not be transferred inter vivos to non-partners without the agreement of all the partners having an interest in the entire Partnership capital.

They may not be transferred causa mortem to non-partners without the agreement of all the surviving partners.

In case of transfer of a partnership interest by a partner, the remaining partners have a preemption right proportional to the number of partnership interests belonging to them.

Art. 8. The Partnership is managed by one or more managers, whose powers and appointment are determined by the partners in general meeting. Unless otherwise decided in general meeting by the partners, the manager(s) has (have) the widest powers to act in the name of the Partnership towards third parties in all circumstances and to carry out all acts necessary or useful for the achievement of the objects for which it has been established.

Art. 9. In collective decisions or in each general meeting, each partnership interest entitles its owner to one vote.

Except in any case where the present articles of association or the Law may require a larger majority, all decisions including the appointment, dismissal or replacement of a manager, shall have effect based on a simple majority of votes.

Art. 10. The Partnership's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year with the exception of the first accounting period which begins on the date of formation and will end on December 31, 2002.

Art. 11.

11.1. The management may approve the making of interim distributions.

11.2. On or before December 31 each year, the management will calculate the estimated profits in anticipation of the adoption of the annual accounts. The profit and loss account, balance sheet and the notes to the accounts, will be drawn up in conformity with Luxembourg accounting law.

11.3. Profits will be due and payable by the Partnership on December 31 of each year and, subject to article 11.4. of the present articles of association, must be paid in Euros to the respective bank accounts of the partners opened with a bank designated by the general meeting of the partners (the «Partner's Account»). To the extent that any interim distributions have exceeded the profits evidenced in the annual accounts, each respective Partner's Account shall be debited by the excess amount distributed.

11.4. On December 31 of each year, the management shall determine the Partnership profits, as well as the proportion of profits attributable to each partner (the «Partner's Profit Share») according to his interest in the Partnership. The partners will then decide between them the amount to be distributed to each partner, such amounts, if any, to be proportionate to and not to exceed in any case each Partner's Profit Share, unless unanimously agreed otherwise by the partners. Any profits which are not distributed will remain in the Partnership, and each partner's capital account will be credited, on December 31 of each year, by the amount of his undistributed Partner's Profit Share.

11.5. For the purpose of determining the amount of profits attributable to each partner in accordance with article 11.4 for a given financial year, and only for that purpose, in the event that additional capital is contributed to the Partnership by one or more partners in the course of that financial year, the financial year shall be treated as if it had been separated into two or more periods (as the case may be), each period except the last ending on the date on which additional capital was contributed, and the final period ending on the last day of the financial year. The amount of profits accruing during each period shall be determined, and the proportion of profits attributable to each partner for that period shall be calculated accordingly. The Partner's Profit Share of each partner for the financial year shall be the sum of the proportion of profits attributable to that partner for each period.

11.6. The amount of losses incurred in any financial year shall, if and so far as these cannot be debited to a reserve, without any act or resolution of the Partners be recovered from the partners in proportion to their respective interests in the Partnership for the financial year in question, by way of debiting each Partner's Account. The method of calculation of the proportion of losses attributable to each partner shall be the same as the method of calculation applicable to profits.

11.7. Notwithstanding the provisions of the preceding paragraphs, the partners may unanimously agree that losses will be borne by them in a proportion other than by reference to their respective interests in the Partnership.

Art. 12. The provisions of Luxembourg Law will apply in respect of all matters for which no specific provision is made in the present articles of association.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Extraordinary general meeting

Thereupon, the partners, as owners of the entire contributed Partnership capital and considering themselves to have duly come together, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office is established at L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

2. The partners appoint as managers for an undetermined period, with power to bind the company by their joint signatures:

- Antoine Vidts, financial director, residing in Brakelsesteenweg 570, B-9400 Ninove, Belgium.

- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, residing at 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.

The undersigned notary, who has knowledge of the English language, declares that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille deux, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SMITH & NEPHEW, S.à r.l, dont le siège social est établi à L-1254 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur,

2. SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

Toutes deux ici représentées par Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz, France.

Agissant en vertu de deux procurations sous seing privé, lui délivrées le 14 octobre 2002 lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.E.N.C SMITH & NEPHEW, S.à.r.l. & Cies.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par simple décision des associés. La société peut établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel appartiennent les associés. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Les parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. SMITH & NEPHEW, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, deux cent cinquante parts	250
2. SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, deux cent cinquante parts . .	250
Total: cinq cents parts	500

Les parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Dans les décisions collectives ou les assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2002.

Art. 11.

11.1. Des distributions intérimaires peuvent être décidées par la gérance.

11.2. Chaque année, le 31 décembre au plus tard, la gérance calculera une estimation des bénéfices avant de dresser les comptes annuels. Le bilan, ainsi que les comptes de pertes et profits, seront dressés conformément à la loi comptable luxembourgeoise.

11.3. Les Bénéfices seront dus et payables par la société le 31 décembre de chaque année et, sous réserve de l'article 11.4. des présents statuts, doivent être payés en Euros aux comptes respectifs des associés ouverts auprès d'une banque désignée par l'assemblée des associés (le «Compte d'Associé»). Dans la mesure où une ou plusieurs distributions inté-

rimaires a ou ont excédé les bénéfices révélés par les comptes annuels, les Comptes d'Associés respectifs seront débités, chacun à concurrence du montant lui trop versé.

11.4. Le 31 décembre de chaque année, la gérance déterminera les bénéfices, et la proportion des bénéfices attribuable à chaque associé (la «Part d'Associé») en fonction de sa participation dans le capital social. Les associés détermineront alors entre eux les montants à distribuer à chaque associé, ces montants, s'il en existe, ne devant en aucun cas excéder chaque Part d'Associé et devant être proportionnels à cette dernière, sauf accord unanime des associés. Tout bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une décision de distribution restera dans la société, et la participation dans le capital social de la société de chaque associé sera augmentée, le 31 décembre de chaque année ou dans le délai le plus bref possible, d'un montant égal à sa Part d'Associé non-distribuée.

11.5. Afin de déterminer les montants des bénéfices attribuables pour une année sociale donnée à chaque associé conformément à l'article 11.4., et seulement à cette fin, et dans l'hypothèse où des apports en capital sont faits à la société par un ou plusieurs associés en cours d'année sociale, cette dernière sera traitée comme si elle était séparée en deux ou plusieurs périodes (selon le cas), chaque période se terminant à la date du dernier apport en capital, à l'exception de la dernière période se terminant le dernier jour de l'année sociale. Le montant des bénéfices sera déterminé pour chaque période et la proportion de bénéfices attribuable à chaque associé pour chaque période sera calculée en fonction. La proportion de bénéfices attribuables à chaque associé pour l'année sociale sera égale à la somme des bénéfices attribuables à chaque associé pour chaque période.

11.6. Le montant de toutes pertes encourues dans toute année sociale sera, si et dans la mesure où elles ne peuvent être débitées d'une réserve, sans acte ou résolution des associés, recouvré auprès des associés à concurrence de leurs proportions respectives dans l'année sociale en question, en débitant chaque Compte d'Associé.

La méthode de calcul des proportions respectives dans les pertes attribuables à chaque associé sera la même que la méthode de calcul applicable aux bénéfices.

11.7. Sans préjudice des prescriptions de l'alinéa précédent, les associés peuvent décider à l'unanimité que les pertes seront supportées par eux dans une proportion autre que celle de leur participation dans le capital.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1258 Luxembourg, 32 J.-P. Brasseur.
2. Les associés désignent comme gérants pour une durée indéterminée, lesquels pourront engager la société par leurs signatures conjointes:

- Monsieur Antoine Vidts, financial director, demeurant à Brakelsesteenweg 570, B-9400 Ninove, Belgique.
- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 136S, fol. 72, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

J. Elvinger.

(77368/211/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

PROGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 32.074.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(77385/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

VIRTUAL WORLD SCAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 89.038.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 2 octobre 2002

- Le siège social de la société est transféré au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77360/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ALTICE ONE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.632.

In the year two thousand and two, on the tenth of October.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ALTICE ONE S.A., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 88.632, hereinafter referred to as the Company, constituted by a deed of the undersigned notary, on August 8, 2002 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is opened at 12.15 p.m. by Maître François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg, acting as Chairman, and appointing Maître Cécile Jeanne de Chantal Thiry, lawyer, residing in Luxembourg, as Secretary of the meeting.

The meeting appoints as Scrutineer Maître Eric Sublon, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, after having been signed *ne varietur* by the shareholders, by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and by the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having received a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 3,100 (three thousand one hundred) category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, to the amount of EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand Euro) represented by the existing 3,100 (three thousand one hundred) category A shares and by the issue of 8,900 (eight thousand nine hundred) new category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Waiver of the preferential subscription right in full or in part;

3. Subscription and payment of 3,020 (three thousand twenty) newly issued category A shares of the Company by Mr Patrick Drahi, companies director, residing in CH-1223 Cologny (Switzerland), 51, chemin de Ruth by a payment in cash amounting to EUR 30,200.- (thirty thousand two hundred Euro);

4. Subscription and payment of 1,080 (one thousand eighty) newly issued category A shares of the Company by Mrs. Angélique Benetti, companies director, residing in F-75007 Paris (France), 19, rue de Lille, by a payment in cash amounting to EUR 10,800.- (ten thousand eight hundred Euro);

5. Subscription and payment of 2,400 (two thousand four hundred) newly issued category A shares of the Company by Mr Armando Pereira, companies director, residing in F-88000 Les Forges (France), 29, rue du Soleil Levant, by a payment in cash amounting to EUR 24,000.- (twenty-four thousand Euro);

6. Subscription and payment of 2,400 (two thousand four hundred) newly issued category A shares of the Company by Mr Bruno Moineville, companies director, residing in F-75004 Paris (France), 23, rue d'Arcole, by a payment in cash amounting to EUR 24,000.- (twenty-four thousand Euro);

7. Amendment of the paragraph 1 of article 3 of the by-laws of the Company so as to reflect the increase of share capital;

8. Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 3,100 (three thousand one hundred) category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, to the amount of EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand Euro) represented by the existing 3,100 (three thousand one hundred) category A shares and by the issue of 8,900 (eight thousand nine hundred) new category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The shareholders' meeting resolves to cause the Company to issue 8,900 (eight thousand nine hundred) new category A shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each, having the same rights and obligations as the 3,100 (three thousand one hundred) existing category A shares.

Subscription and Payment

The Chairman first produces the Board of Directors' report as requested by the article 32-3 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies in connection with the waiver of the preferential subscription right.

Such report, after having been signed *ne varietur* by the shareholders and by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman reminds that he waives his preferential subscription right.

Therefore, this subscription is realised on the basis of the preferential subscription right of Mr Patrick Drahi, that the latter intends to partly exercise.

There now appears Maître François Brouxel, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of (i) Mr Patrick Drahi, previously named, (ii) Mr Bruno Moineville, previously named, (iii) Mr Armando Pereira, previously named, and (iv) Mrs. Angélique Benetti, previously named, by virtue of powers of attorney all given on October 8th, 2002, which powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the shareholders, by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and by the notary, will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of Mr Patrick Drahi, previously named, 3,020 (three thousand twenty) newly issued category A shares of the Company with a total value of EUR 30,200.- (thirty thousand two hundred Euro) and to make payment in full for such new category A shares by a contribution in cash of EUR 30,200.- (thirty thousand two hundred Euro).

Thereupon, the general meeting resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 3,020 (three thousand twenty) newly issued category A shares to Mr Patrick Drahi.

The appearing person further declares subscribing in the name and on behalf of Mr Bruno Moineville, previously named, 2,400 (two thousand four hundred) newly issued category A shares of the Company with a total value of EUR 24,000.- (twenty-four thousand Euro), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 24,000.- (twenty-four thousand Euro).

Thereupon, the general meeting resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 2,400 (two thousand four hundred) newly issued category A shares to Mr Bruno Moineville.

The appearing person further declares subscribing in the name and on behalf of the Mr Armando Pereira, previously named, 2,400 (two thousand four hundred) newly issued category A shares of the Company with a total value of EUR 24,000.- (twenty-four thousand Euro), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 24,000.- (twenty-four thousand Euro).

Thereupon, the general meeting resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 2,400 (two thousand four hundred) newly issued category A shares to Mr Armando Pereira.

The appearing person further declares subscribing in the name and on behalf of Mrs. Angélique Benetti, previously named, 1,080 (one thousand eighty) newly issued category A shares of the Company with a total value of EUR 10,800.- (ten thousand eight hundred Euro), and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 10,800.- (ten thousand eight hundred Euro).

Thereupon, the general meeting resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 1,080 (one thousand eighty) newly issued category A shares to Mrs. Angélique Benetti.

It results from a bank certificate that the amount of EUR 89,000.- (eighty-nine thousand Euro) has been blocked in favour of the Company for the purpose of the present increase of capital.

Third resolution

The shareholders' meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth be read as follows:

In the English version:

«The company's subscribed capital is set at EUR 120,000.- (one hundred twenty thousand Euro) represented by 12,000 (twelve thousand) category A shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) per Share.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close at 12.35 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known by the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ALTICE ONE S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 88.632, ci-après «la Société», constituée suivant acte du notaire soussigné, du 8 août 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.15 heures par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant comme Président et désignant Maître Cécile Jeanne de Chantal Thiry, avocat, demeurant à Luxembourg, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur, Maître Eric Sublon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), représenté par les 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A existantes et par l'émission de 8.900 (huit mille neuf cents) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Renonciation totale ou partielle aux droits préférentiels de souscription;

3. Souscription et libération de 3.020 (trois mille vingt) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par Monsieur Patrick Drahi, administrateur de sociétés, résidant à CH-1223 Cologny (Suisse), 51, Chemin de Ruth, par un paiement en espèce de EUR 30.200,- (trente mille deux cents euros);

4. Souscription et libération de 1.080 (mille quatre-vingts) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par Madame Angélique Benetti, administrateur de sociétés, résidant à F-75007 Paris (France), 19, rue de Lille, par un paiement en espèce de EUR 10.800,- (dix mille huit cents euros);

5. Souscription et libération de 2.400 (deux mille quatre cents) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par Monsieur Armando Pereira, administrateur de sociétés, résidant à F-88000 Les Forges (France), 29, rue du Soleil Levant, par un paiement en espèce de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros);

6. Souscription et libération de 2.400 (deux mille quatre cents) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par Monsieur Bruno Moineville, administrateur de sociétés, résidant à F-75004 Paris (France), 23, rue d'Arcole, par un paiement en espèce de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros);

7. Modification de l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévue;

8. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), représenté par les 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A existantes et par l'émission de 8.900 (huit mille neuf cents) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser la Société à émettre 8.900 (huit mille neuf cents) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les 3.100 (trois mille cent) actions de catégorie A existantes.

Souscription et libération

Le Président produit en premier lieu, le rapport du conseil d'administration comme prescrit par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 en relation avec la renonciation aux droits préférentiels de souscription.

Ce rapport après avoir été signé ne varietur par les actionnaires et par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera attaché au présent procès-verbal et sera soumis avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président rappelle qu'il renonce à son droit préférentiel de souscription.

Partant, cette souscription est faite sur base du droit préférentiel de souscription de Monsieur Patrick Drahi, que ce dernier entend exercer partiellement.

Intervient maintenant Maître François Brouxel, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de (i) Monsieur Patrick Drahi, prénommé, (ii) Monsieur Bruno Moineville, prénommé, (iii) Monsieur Armando Pereira, prénommé, (iv) Madame Angélique Benetti, prénommée, en vertu de procurations toutes données le 8 octobre 2002, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires, par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, resteront annexées au présent procès-verbal et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Patrick Drahi, prénommé, 3.020 (trois mille vingt) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises ayant une valeur totale de EUR 30.200,- (trente mille deux cents euros) et libérer entièrement les nouvelles actions de catégorie A par paiement en espèces de EUR 30.200,- (trente mille deux cents euros).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 3.020 (trois mille vingt) actions de catégorie A nouvellement émises à Monsieur Patrick Drahi.

Le comparant déclare ensuite souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Bruno Moineville, prénommé, 2.400 (deux mille quatre cents) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises ayant une valeur totale de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) et libérer entièrement les nouvelles actions catégorie A par paiement en espèces de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 2.400 (deux mille quatre cents) actions de catégorie A nouvellement émises à Monsieur Bruno Moineville.

Le comparant déclare ensuite souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Armando Pereira, prénommé, 2.400 (deux mille quatre cents) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société ayant une valeur totale de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros) et libérer entièrement les nouvelles actions de catégorie A par paiement en espèces de EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 2.400 (deux mille quatre cents) actions de catégorie A nouvellement émises à Monsieur Armando Pereira.

Le comparant déclare ensuite souscrire au nom et pour le compte de Madame Angélique Benetti, prénommée, 1.080 (mille quatre-vingts) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises ayant une valeur totale de EUR 10.800,- (dix mille huit cents euros) et libérer entièrement les nouvelles actions de catégorie A par paiement en espèces de EUR 10.800,- (dix mille huit cents euros).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 1.080 (mille quatre-vingts) actions de catégorie A nouvellement émises à Madame Angélique Benetti.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de EUR 89.000,- (quatre-vingt-neuf mille euros) a été bloqué en faveur de la Société dans le but de la présente augmentation de capital.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, l'alinéa premier de l'article 3 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

Dans la version française:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille euros), représenté par 12.000 (douze mille) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 12.35 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, à la date nommée en tête de la présente.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Brouxel, C. Thiry, E. Sublon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 69, case 8. – Reçu 890 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 octobre 2002.

T. Metzler.

(77372/222/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ALTICE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 octobre 2002.

T. Metzler.

(77375/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

J.F. HOME DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 48.325.

L'an deux mille deux, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Joseph Fiabane, tapisseur-décorateur, demeurant à L-3327 Crauthem, rue de Hellange,
- 2) Madame Françoise Kolten, employée privée, épouse de René Weidig, demeurant à L-5711 Aspelt, 23, rue des Champs.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée J.F. HOME DECOR, S.à r.l., ayant son siège social à L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle, Résidence An Enders, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 48.325, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 469 du 19 novembre 1994.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée J.F. HOME DECOR, S.à r.l., ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société J.F. HOME DECOR, S.à r.l. de L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle, Résidence An Enders à L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg.

Deuxième résolution.

Les associés décident de modifier l'article cinq, premier alinéa des statuts de la société à responsabilité limitée 'J.F. HOME DECOR, S.à r.l., pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Fentange.»

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) par un apport en espèces pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes qui passera de 24,789 euros à 25,00 euros.

Libération

Les associés libèrent les cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) par des versements en espèces.

La preuve du versement en espèces a été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les associés décident ensuite de fixer la valeur nominale des parts sociales à 25,- euros.

Quatrième résolution.

En conformité avec l'augmentation de capital ci-avant faite, les associés décident de modifier l'article six, premier alinéa, des statuts de la société à responsabilité limitée J.F. HOME DECOR, S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social. Première phrase.**

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Kolten, J. Fiabane, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 octobre 2002, vol. 518, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 octobre 2002.

J. Gloden.

(77378/213/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

PROGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 32.074.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001;

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003;

4. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateur de trois à quatre.

5. L'Assemblée décide de nommer administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Paul Teerlynck, demeurant à Hoogdestraat 93, B-8610 Kortemark.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Anne-Marie Desimpel
- Jacques Mersch
- Fernand de Jamblinne de Meux
- Paul Teerlynck

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77380/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

(CLAC) COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ACTIVITE CYNETIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 79.291.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 juin 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77382/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

(CLAC) COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ACTIVITE CYNETIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 79.291.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(77383/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

PROPCONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 53.539.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 19 août 2002

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

1. de nommer:

d) Monsieur Claude Mack, employé privé, demeurant à L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon,

e) Monsieur Norbert Hentzen, comptable, demeurant à F-57940 Metzervisse, 1 Grand-rue,

f) Monsieur Martin Heyse, employé privé, demeurant à L-8422 Steinfort, 61, rue de Hobscheidt
aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

2. De nommer Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau au
poste de Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

3. De donner pouvoir au Conseil d'Administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière et de représenta-
tion de la société concernant cette gestion à Monsieur Claude Mack, employé privé, demeurant à L-1150 Luxembourg,
243, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

PROPCONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77386/780/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INTERNATIONAL SPORT CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.
R. C. Luxembourg B 54.102.

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant en date du 17 septembre 2002, ont pris
les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

INTERNATIONAL SPORT CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77393/780/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INTERNATIONAL SPORT CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.
R. C. Luxembourg B 54.102.

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant du 17 septembre 2002, ont pris les réso-
lutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

INTERNATIONAL SPORT CONSULTING LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77394/780/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.885.

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth day of September.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the «Meeting») of INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A. (the «Company») with its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by a notarial deed, on 9th September, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 297 of 10th November, 1988.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time by a notarial deed, on 28th July, 1999, published in the Mémorial number 894 of 26th November, 1999.

The Meeting is presided by Mrs Manuèle Biancarelli, master-at-law, residing in Luxembourg.

The chairperson appoints as secretary Mr Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Annick Dennewald, master-at-law, residing in Luxembourg.

The chairwoman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented at the Meeting and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) That it appears from the attendance list that the fifteen thousand (15,000) shares, representing the entire corporate capital of the Company, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) That the shareholders declare having had prior knowledge of the agenda of the Meeting.

IV) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the reference currency of the corporate capital of the Company. The corporate capital equivalent in Euro of fifteen million Luxembourg francs (15,000,000.- LUF) is changed into United States Dollars at the latest available exchange rate.

2.- To reduce the corporate capital of the Company from its amount after conversion in United States Dollars to three hundred thousand United States Dollars (300,000.- USD) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a reduced nominal value of twenty United States Dollars (20.- USD) per share, by allocation of the amount by which the capital is reduced to the profit and loss account of the Company.

3.- As a result of the foregoing to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The corporate capital is set at three hundred thousand US Dollars (300,000.- USD) consisting of fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a nominal value of twenty US Dollars (20.- USD) per share.»

4.- To amend consequently the third paragraph of article 20 of the Articles of Incorporation by replacing «Luxembourg Francs» by «United States Dollars» so as to read as follows:

«The dividends declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.»

After having deliberated, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to change the reference currency of the corporate capital of the Company into United States Dollars (USD).

The corporate capital equivalent in Euro of fifteen million Luxembourg francs (15,000,000.- LUF) is changed, as per today, September 26, 2002, into three hundred eighty thousand and twenty-six United States dollars (380,026.- USD).

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders further resolved to reduce the corporate capital of the Company from its amount presently converted of three hundred eighty thousand and twenty-six United States dollars (380,026.- USD) to three hundred thousand United States dollars (300,000.- USD) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a reduced nominal value of twenty United States dollars (20.- USD) per share, by allocation of the amount by which the capital is reduced, of eighty thousand and twenty-six United States dollars (80,026.- USD) to the profit and loss account of the Company.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the first paragraph of article five (5) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

«Art. 5. First paragraph.

The corporate capital is set at three hundred thousand United States dollars (300,000.- USD) consisting of fifteen thousand (15,000) Shares in registered form with a nominal value of twenty United States dollars (20.- USD) per share.»

Fourth resolution

To amend consequently the third paragraph of article twenty (20) of the Articles of Incorporation by replacing «Luxembourg Francs» by «United States Dollars» so as to read as follows:

«Art. 20. Third paragraph.

The dividends declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.»

There being no further item on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A. (la «Société») avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte notarié du 9 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 297 du 10 novembre 1988.

Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 28 juillet 1999, publié au Mémorial numéro 894 du 26 novembre 1999.

L'Assemblée est présidée par Madame Manuèle Biancarelli, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Annick Dennewald, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que les quinze mille (15.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'Assemblée.

IV) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la devise de référence du capital social de la Société. Le capital social d'un montant en Euro équivalant à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) est converti en Dollars des Etats-Unis au dernier taux de change disponible.

2.- Réduction du capital social de la Société, de son montant converti en Dollars des Etats-Unis à un montant de trois cent mille Dollars des Etats-Unis (300.000,- USD) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale réduite à vingt Dollars des Etats-Unis (20,- USD) par action, par transfert du montant duquel le capital est réduit, sur le compte des pertes et profits de la Société.

3.- En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des Statuts est modifié afin d'avoir la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à trois cent mille Dollars des Etats-Unis (300.000,- USD) représenté par quinze mille (15.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt Dollars des Etats-Unis (20,- USD) chacune.»

4.- Modification en conséquence du quatrième paragraphe de l'Article des Statuts en remplaçant «Francs Luxembourgeois» par «Dollars des Etats-Unis», afin qu'il se lise comme suit:

«Les dividendes annoncés pourront être payés en Dollars des Etats-Unis ou dans toute autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieu choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la devise de paiement.»

Après avoir délibéré, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer la devise de référence du capital social de la Société.

Le capital social passe, avec effet à ce jour, 26 septembre 2002, du montant en Euros équivalant à quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à un montant de trois cent quatre-vingt mille vingt-six dollars des Etats-Unis (380.026,- USD).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide que le capital social de la Société est réduit de son montant de trois cent quatre-vingt mille vingt-six dollars des Etats-Unis (380.026,- USD) à trois cent mille dollars des Etats-Unis 300.000,- USD), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale réduite à vingt dollars des Etats-Unis (20,- USD) par action, par transfert de quatre-vingt mille vingt-six dollars des Etats-Unis (80.026,- USD) sur le compte des pertes et profits de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article cinq (5) premier alinéa des Statuts est modifié, et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa.

Le capital de la Société est fixé à trois cent mille dollars des Etats-Unis (300.000,- USD), représenté par quinze mille (15.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt dollars des Etats-Unis (20,- USD) par action.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence le troisième alinéa de l'Article vingt (20) des Statuts en remplaçant les termes «Francs Luxembourgeois» par «Dollars des Etats-Unis», afin qu'il se lise comme suit:

«Art. 20. Troisième alinéa.

Les dividendes annoncés pourront être payées en Dollars des Etats-Unis ou dans toute autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payées aux temps et lieu choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la devise de paiement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Biancarelli, J.-P. Mernier, A. Dennewald, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 871, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77401/239/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INVESCO MAXIMUM INCOME MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77402/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.
R. C. Luxembourg B 79.165.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 26 août 2002

Le Conseil d'Administration décide de confirmer la nomination de Monsieur Jean-Marc Faber au poste de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué de la société anonyme INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77387/780/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered Office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.433.

In the year two thousand two, on the twelfth of September.
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on September 15, 1995, published in the Mémorial C, Recueil number 622 of December 7, 1995; the articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary, on March 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil number 591 of August 18, 2000 and on November 7, 2001, published in the Mémorial C, Recueil number 434 of March 19, 2002.

The meeting was opened by Mrs Séverine Canova, juriste, residing in F-Metz, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Alicia Monteiro, employée privée, residing in F-Audun-le-Tiche.

The meeting elected as scrutineer Mr José Correia, comptable, residing in F-Longwy.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the subscribed capital of MENCOR LUXEMBOURG S.A. with an amount of EUR 784,050.-; thus increasing the subscribed capital from its present amount of EUR 161,400.- up to an amount of EUR 945,450.-;

2. To issue 31,362 additional shares, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares up to 37,818 shares;

3. Subscription by the shareholders to the extent of their participation by the conversion into capital of part of the shareholder advance for an amount of EUR 784,060.66; the EUR 10.66 representing a share premium.

4. To amend article 5 of the Articles of Association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by seven hundred and eighty-four thousand fifty euro (784,050.- EUR) to bring it from its present amount of one hundred and sixty-one thousand four hundred euro (161,400.- EUR) to nine hundred and forty-five thousand four hundred and fifty euro (945,450.- EUR) by the issuing of 31,362 new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon,

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Thionville (France) and Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxy holders B and A,

declares to subscribe to 15,681 new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of a part of an unquestionable, liquid and immediately payable claim originating out of an advance of 392,030.33 EUR, granted by the subscriber to MENCOR (LUXEMBOURG) S.A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Miss Séverine Canova, prenamed and Mr José Correia, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxy holders B and A,

declares to subscribe to 15,681 new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of a part of an unquestionable, liquid and immediately payable claim originating out of an advance of 392,030.33 EUR, granted by the subscriber to MENCOR (LUXEMBOURG) S.A.

The existence of the said advances is evidenced in a report established by ABACAB, S.à r.l., Independent Auditors, having its registered office in Luxembourg on September 12, 2002, concluding as follows:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

The surplus of 10.66 EUR shall be transferred to a share premium account of the corporation.

This report, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at nine hundred and forty-five thousand fifty euro (945,050.- EUR) represented by thirty-seven thousand eight hundred and eighteen (37,818) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately nine thousand euro (9,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 622 du 7 décembre 1995, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 28 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 591 du 18 août 2000, et en date du 7 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 434 du 19 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Metz, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alicia Monteiro, employée privée, demeurant à F-Audun-le-Tiche.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de MENCOR LUXEMBOURG S.A. à concurrence d'un montant de EUR 784.050,- pour le porter de son montant actuel de EUR 161.400,- EUR à EUR 945.450,-;

2. Emettre 31.362 actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, portant le nombre des actions à 37.818;

3. Souscription par les actionnaires au prorata de leur participation par la conversion en capital d'une partie de créance pour un montant de EUR 784.060,66; les EUR 10,66 représentant une prime d'émission.

4. Modifier l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quatre-vingt-quatre mille cinquante euros (784.050.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante et un mille quatre cents euro (161.400.- EUR) à neuf cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante euros (945.450.- EUR) par l'émission de 31.362 actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Thionville (France), et Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France), agissant conjointement en leur qualité respective de fondés de pouvoir B et A,

laquelle société déclare souscrire 15.681 actions nouvelles et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de MENCOR (LUXEMBOURG) S.A. pour un montant de 392.030,33 EUR.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Séverine Canova, prénommée, et Monsieur José Correia, prénommé, agissant conjointement en leur qualité respective de fondés de pouvoir B et A,

laquelle société déclare souscrire 15.681 actions nouvelles et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de MENCOR (LUXEMBOURG) S.A. pour un montant de 392.030,33 EUR.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ABACAB, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 12 septembre 2002, qui conclut comme suit:

«*Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le surplus de 10,66 EUR sera transféré sur un compte de prime d'émission de la société.

Ce rapport restera, après avoir été signé et paraphé par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à neuf cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante euros (945.450,- EUR) représenté par trente-sept mille huit cent dix-huit (37.818) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ neuf mille euros (9.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Canova, A. Monteiro, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 54, case 12. – Reçu 7.840,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 octobre 2002.

G. Lecuit.

(77410/220/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

MENCOR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 octobre 2002.

G. Lecuit.

(77412/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

B & B INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 36.900.

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de B & B INTERNATIONAL SERVICES S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.900, constituée suivant acte notarié du 8 mai 1991, publié au Mémorial C numéro 403 du 22 octobre 1991, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 3 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 407 du 19 octobre 1994;

- du 6 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 503 du 3 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société.
- 2.- Remplacement du commissaire aux comptes avec effet au 29 juillet 2002 et décharge à donner au commissaire aux comptes démissionnaire.
- 3.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 4.- Conversion de la devise du capital social de Francs belges en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, pour remplacer le capital existant de BEF 4.250.000,- (quatre millions deux cent cinquante mille francs belges) par sa contre valeur en Euros.
- 5.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 39,75 (trente-neuf euros et soixante-quinze cents) pour le ramener de son montant converti de EUR 105.354,75 (cent cinq mille trois cent cinquante-quatre euros et soixante-quinze cents) à EUR 105.315 (cent cinq mille trois cent quinze euros). Le produit de cette réduction sera affecté au poste «Autres Réserves» du bilan de la Société.
- 6.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Deuxième résolution

Afin de refléter le prédit changement du siège social, l'assemblée générale, extraordinaire des actionnaires décide de modifier en conséquence la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Deuxième alinéa. - Première phrase.

«Le siège social est établi à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer l'actuel commissaire aux comptes de la Société (FINCONTROLE S.A.) par Monsieur Paul Albrecht, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) et décide d'accorder pleine et entière décharge au commissaire sortant pour l'accomplissement de son mandat.

Le commissaire présentement élu terminera le mandat de son prédécesseur.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que la nomination du nouveau commissaire aux comptes et la décharge accordée à l'ancien commissaire ont pris effet le 29 juillet 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler la valeur nominale (1.000,- BEF) des quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions existantes de la Société, représentatives de l'intégralité du capital social fixé actuellement à quatre millions deux cent cinquante mille francs belges (4.250.000,- BEF).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que par suite du basculement à l'euro, le capital social de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en euros (EUR) et que par conséquent le capital social actuel de quatre millions deux cent cinquante mille francs belges (4.250.000,- BEF) se trouve converti au taux de conversion d'un euro (1,- EUR)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs belges (40,3399 BEF), en capital d'un montant de cent cinq mille trois cent cinquante-quatre euros et soixante-quinze cents (105.354,75 EUR).

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trente-neuf euros et soixante-quinze cents (39,75 EUR) pour le ramener de son montant présentement converti de cent cinq mille trois cent cinquante-quatre euros et soixante-quinze cents (105.354,75 EUR) à un montant arrondi de cent cinq mille trois cent quinze euros (105.315,- EUR).

Il est décidé d'affecter le produit de cette réduction de capital, soit la somme de trente-neuf euros et soixante-quinze cents (39,75 EUR) au poste «Autres Réserves» du bilan de la Société.

Tous pouvoirs sont par ailleurs conférés aux membres du conseil d'administration de la Société, pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la Société de francs belges (BEF) en euros (EUR), pour procéder à l'échange des quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions de l'ancienne valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, contre le même nombre d'actions sans désignation de valeur nominale et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Septième résolution

Afin de refléter la prédite conversion en euros, suivie d'une réduction de capital, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner à l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société, la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa.

«Le capital social souscrit est fixé à cent cinq mille trois cent quinze euros (105.315,- EUR) représenté par quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2002, vol. 871, fol. 67, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77397/239/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

B & B INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 36.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77399/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

CANARD S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.260.

La société CANARD S.A. n'a plus son siège social au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

J.-M. Faber.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77389/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

PARFUMS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.260.

Acte constitutif publié aux pages 2056-2060 du Mémorial C n° 43 du 20 janvier 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Signature.

(77424/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

DMI, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 65.675.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 2002

A l'unanimité, le conseil d'administration décide que:

En conformité avec l'article des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet au 14 octobre 2002.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

DMI

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77390/780/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

T.S.D. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 45.779.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 2002

A l'unanimité, le conseil d'administration décide que:

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg avec effet au 14 octobre 2002.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

T.S.D. INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77391/780/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

SOTRADIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

L'an deux mille deux, le 1^{er} octobre, à 17.00 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société SOTRADIM, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, à savoir la société EURAF TRADING INTERNATIONAL LTD, représentée par son mandataire Monsieur Jean-Pierre Hologne,

Qui a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne démission au gérant Monsieur Jean-Pierre Hologne, demeurant à Bruxelles en Belgique, et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en remplacement du gérant-démissionnaire:

Monsieur Abdelkhalek Bensalah, administrateur de sociétés, demeurant à F-93370 Montfermeil, 32, avenue Victor Hugo.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 11, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 17.30 heures.

J.-P. Hologne / A. Bensalah.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77429/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.
R. C. Luxembourg B 79.165.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 26 août 2002

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant les exercices 2000 et 2001 sont approuvés;

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 2001 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés;

Décharge est donnée aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Michaël Becker, Werner Becker et Jean-Marc Faber ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, à savoir Monsieur Christophe Mouton, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

INTERNATIONAL SOCCER CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 70, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77392/780/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.560.

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 25 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 52, case 6, que:

1) Conversion:

Suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée par la loi du 1^{er} août 2001, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} juillet 2001 et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

2) Transfert du siège:

Le siège social a en outre été transféré à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour la société

Signature

(77395/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(77396/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

**diffusion saint-paul s.a., Société Anonyme,
(anc. ISP-DISTRIBUTION).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.930.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Signature.

(77425/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

SISTO ARMATUREN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mersch, 37, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 20.425.

Zusammensetzung des Verwaltungsrates und der Geschäftsleitung zum 1. Juni 2002

Verwaltungsrat:

Herren John Grieger, Präsident, London
 Georges Bollig, Mitglied, Luxembourg
 Claude Lanners, Mitglied, Luxembourg
 Dr. Wolfgang Schmitt, Mitglied, Bad Dürkheim
 Klaus Barman, Mitglied, Lampertheim
 Dr. Peter Buthmann, Mitglied, Bayreuth

Geschäftsleitung:

Herren Wolfgang Laser, Geschäftsführer, Konz
 Christoph Burelbach, Prokurist, Echternach
 Werner Busemeyer, Prokurist, Menningen
 Markus Schneider, Prokurist, Irrel

Die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Geschäftsführung ist auf die Geschäftsleitung übertragen.

Durch die Kollektivunterschrift des Geschäftsführers mit einem Prokuristen, oder durch zwei Prokuristen wird die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet.

G. Bollig / J. Grieger.

Enregistré à Mersch, le 19 septembre 2002, vol. 128, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(77398/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

AMADEUS PORCELAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.417.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

(77405/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

AMADEUS PORCELAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.417.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 11 octobre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de AMADEUS PORCELAIN S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte consolidé de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer le profit de l'exercice comme suit:

- Dotation à la réserve légale	25.000,00 EUR
--------------------------------------	---------------

- Report à nouveau du profit de	668.292,57 EUR
---------------------------------------	----------------

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77406/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ALLIED INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.306.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(77407/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ALLIED INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 64.306.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 16 septembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ALLIED INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDING S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 mars 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2001;
- d'allouer comme suit le profit de l'exercice:

- la réserve légale	6.805,23 EUR
- le report à nouveau du profit	129.299,47 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 mars 2001.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

T.C.G. GESTION S.A. / LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateurs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77408/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

KSB FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 67.916.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Mersch, le 19 septembre 2002, vol. 128, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

KSB FINANZ S.A.

Signature

(77400/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

BAUCAMPS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

L'an deux mille deux, le 15 mai.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme BAUCAMPS INTERNATIONAL S.A. avec siège social établi à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, à savoir:

1. Monsieur Emile Geirnaert, demeurant à B-1180 Bruxelles, 25, rue Paul Hankar,

2. INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., sise à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Gontran Stiennon.

L'administrateur M. Gérard Weber est absent et excusé.

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Ils décident de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 37, Val Saint André à L-1128 Luxembourg.

E. Geirnaert / G. Stiennon.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 48, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77444/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

NORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.013.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 54, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliqués, Contern, Président.
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

Signature.

(77403/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

S2A INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.610.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2002.

(77413/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FASHION INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.678.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2002.

(77414/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.868.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 2 octobre 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de FINANCIERE MELPAR HOLDING S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- de changer le siège social du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- d'accepter la démission de:

Madame Ariane Slinger ayant son domicile au 425, route d'Hermance CH-1248 Hermance - Suisse;

Madame Christelle Ferry ayant son domicile au 19, rue de la Croix d'Or, CH-1204 Geneva - Suisse;

Monsieur Tim Van Dijk ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;

de leur fonction d'Administrateurs de la société et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

Monsieur Omar Scafuro ayant son domicile au 11, boulevard de la Plaine, B-1050 Bruxelles, Belgique;

Monsieur Franco Orlandi ayant son domicile au 18, Lungotevere Flaminio, I-00196 Roma, Italie;

Monsieur Michele d'Antuono, ayant son domicile au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en qualité d'administrateurs de la société et ce avec effet immédiat, leur fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Omar Scarufo qui pourra engager la société par sa seule signature;

- d'accepter la démission de:

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat;

- de nommer:

KPMG AUDIT ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2007;

- de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la démission.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

O. Scafuro / M. d'Antuono.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77409/710/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

PL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.694.

Au Conseil d'Administration de PL S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M. Denis Le Vasseur, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

D. Le Vasseur.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77416/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

**DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. ZURICH SCUDDER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.562.

In the year two thousand and two on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ZURICH SCUDDER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., (R. C. Luxembourg, section B number 34.562), a «société anonyme», established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, incorporated under the denomination of SCUDDER GLOBAL GROWTH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., by a notarial deed of August 7, 1990, published in the Mémorial C number 400 of October 26, 1990 (here after: «the Company»).

The Articles of Incorporation of the amended by several notarial deeds and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 3, 2001, published in the Mémorial C number 721 of September 4, 2001.

The meeting is presided over by Mrs Beate Zimmermann, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Monika Patzak, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Petra Kinnisch, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the seventeen thousand four hundred (17,400) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda:

Change of the name of the Company from ZURICH SCUDDER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. to DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., and Amendment of Article one of the Articles of Incorporation of the Company accordingly, which shall therefore read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a «société anonyme» under the name of DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.»

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to change the name of the Company from SCUDDER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., to DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., and resolves to amend Article one of the Company's Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a «société anonyme» under the name of DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ZURICH SCUDDER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., (R. C.Luxembourg numéro B 34.564), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de SCUDDER GLOBAL GROWTH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. suivant acte notarié du 7 août 1990, publié au Mémorial, C numéro 400 du 26 octobre 1990, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière, fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 janvier 2001, publié au Mémorial C, 721 du 4 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Beate Zimmermann, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monika Patzak, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Petra Kinnisch, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix-sept mille quatre cents (17.400) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la Société de ZURICH SCUDDER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. en DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. et modification de l'article premier des statuts de la Société en concordance, cet article aura désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires décide de changer la dénomination de la Société de ZURICH SCUDDER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. en celle de DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. et décide de modifier l'article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire qui parle et comprend l'anglais a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française et sur demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Zimmermann, M. Patzak, P. Kinnisch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2002, vol. 871, fol. 67, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77415/239/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

**DEUTSCHE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. ZURICH SCUDDER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77417/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FINANCIERE LUMIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.024.

L'an deux mille deux, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FINANCIERE LUMIERE, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.024, constituée suivant acte du notaire soussigné le 19 septembre 2002, non encore publié.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Anthony Braesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Constatation et approbation de l'émission de quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille six cent trente-deux (4.692.632) obligations ne portant pas intérêt et convertibles en actions de la Société («OC1»), pour un montant global de neuf millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre euros (9.385.264,- EUR), telle qu'elle a été décidée par le conseil d'administration de la Société le 27 septembre 2002.

2) Constatation et approbation de l'émission de vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingts (28.490.980) obligations portant intérêt et convertibles en actions de la Société («OC2»), pour un montant global de cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante euros (56.981.960,- EUR), telle qu'elle a été décidée par le conseil d'administration de la Société le 27 septembre 2002.

3) Augmentation du capital autorisé de la Société à concurrence de quatre-vingt-seize millions d'euros (96.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions d'euros (14.000.000,- EUR) à un montant de cent dix millions d'euros (110.000.000,- EUR) et décision de réserver une tranche du capital autorisé à hauteur de cent cinq millions d'euros (105.000.000,- EUR) à l'émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles ou remboursables en actions.

4) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six cent trente-neuf mille trois cent soixante-seize euros (639.376,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à six cent soixante-dix mille trois cent soixante-seize euros (670.376,- EUR).

5) Emission de trois cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (319.688) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

6) Acceptation de la souscription des trois cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (319.688) actions nouvelles de la façon suivante:

Souscripteurs	Nombre d'actions
PAI Europe III A	15.180
PAI Europe III B	161.404
PAI Europe III C	116.174
PAI Europe III D	24.262
PAI Europe III D2	2.668
Total:	<u>319.688</u>

et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces actions nouvelles par apport en espèces.

7) Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} et 2 des statuts de la Société, afin de refléter les modifications résultant des points 3 et 4 énoncés ci-dessus.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les quinze mille cinq cents actions (15.500) représentant l'entière part du capital social émis, toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération, l'assemblée générale a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale constate et approuve l'émission de quatre millions six cent quatre-vingt-douze mille six cent trente-deux (4.692.632) obligations ne portant pas intérêt et convertibles en actions de la Société («OC1»), pour un montant global de neuf millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-quatre euros (9.385.264,- EUR), telle qu'elle a été décidée par le conseil d'administration de la Société le 27 septembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate et approuve l'émission de vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingts (28.490.980) obligations portant intérêt et convertibles en actions de la Société («OC2»), pour un montant global de cinquante-six millions neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent soixante euros (56.981.960,- EUR), telle qu'elle a été décidée par le conseil d'administration de la Société le 27 septembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter, sur base d'un rapport présenté par le conseil d'administration de la Société, le capital autorisé de la Société à concurrence de quatre-vingt-seize millions d'euros (96.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions d'euros (14.000.000,- EUR) à un montant de cent dix millions d'euros (110.000.000,- EUR), et décide de réserver une tranche du capital autorisé à hauteur de cent cinq millions d'euros (105.000.000,- EUR) à l'émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles ou remboursables en actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent trente-neuf mille trois cent soixante-seize euros (639.376,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à six cent soixante-dix mille trois cent soixante-seize euros (670.376,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre trois cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (319.688) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

Sixième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite M. Jean-Paul Spang, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des cinq (5) souscripteurs ci-dessous mentionnés, en vertu de procurations données à Paris, le 26 septembre 2002, lesquelles procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, au nom et pour le compte des cinq (5) souscripteurs ci-dessous mentionnés, déclare renoncer pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription et déclare souscrire aux trois cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (319.688) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, de la façon suivante:

Souscripteurs	Nombre d'actions
PAI Europe III A	15.180
PAI Europe III B	161.404
PAI Europe III C	116.174
PAI Europe III D	24.262
PAI Europe III D2	2.668
Total:	319.688

et libérer intégralement chaque action nouvelle, pour chacun des cinq souscripteurs ci-dessus mentionnés, par apport en espèces.

La somme de six cent trente-neuf mille trois cent soixante-seize euros (639.376,- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre trois cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (319.688) actions nouvelles souscrites tel que expliqué ci-dessus.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéas 1^{er} et 2, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 5. Capital social (alinéas 1^{er} et 2).

Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent soixante-dix mille trois cent soixante-seize euros (670.376,- EUR) divisé en trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-huit (335.188) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (2,- EUR).

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent dix millions d'euros (110.000.000,- EUR) représenté par cinquante-cinq millions (55.000.000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (2,- EUR). Une tranche du capital autorisé à hauteur de cent cinq millions d'euros (105.000.000,- EUR) est réservée à l'émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles ou remboursables en actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à huit mille cent dix euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Spang, A. Braesch, J.-M. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2002, vol. 871, fol. 60, case 5. – Reçu 6.393,76 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77418/239/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FINANCIERE LUMIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(77419/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

WPP LUXEMBOURG DELTA BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 86.421.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

(77420/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ChemCore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.934.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 240 du 16 mai 1997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Signature.

(77421/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ChemCore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.934.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 240 du 16 mai 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Signature.

(77422/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

IMPRIMERIE MANTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 24.531.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2002

L'Assemblée Générale Extraordinaire a accepté la démission de Monsieur Jos. Jentgen de ses fonctions de gérant administratif avec effet au 1^{er} septembre 2002 et a nommé en remplacement Monsieur Egon Seywert, demeurant à Livange.

Luxembourg, le 20 août 2002.

Pour extrait conforme

Les associés

Pour saint-paul participations s.a.

J. Jentgen

Administrateur-délégué

Pour ORBITE COMMUNICATIONS S.A.

P. Zimmer

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77423/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

BRIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

L'an deux mille deux, le 1^{er} octobre, à 16.30 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRIGHT S.A. établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue,

sous la présidence de Monsieur Xavier Daniaux, administrateur de sociétés, demeurant à B-1190 Bruxelles, 27, rue Bertholet.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Francis Dossogne, administrateur de sociétés, demeurant à UK-London.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Abdelkhalek Bensalah, administrateur de sociétés, demeurant à FR-93370 Montfermeil, 32, avenue Victor Hugo.

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

1. Démission des administrateurs BALINT S.A. et Jean-Pierre Hologne avec pleine et entière décharge.
2. Nomination de Monsieur Xavier Daniaux et Monsieur Abdelkhalek Bensalah en remplacement des administrateurs-démissionnaires.
3. Démission du commissaire aux comptes CASSINI ASSETS MANAGEMENT LTD avec pleine et entière décharge.
4. Nomination de la société INTERNATIONAL STRATEGIES S.A. en remplacement du commissaire démissionnaire.
5. Transfert de siège social.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne démission à l'administrateur BALINT S.A., établie à Wiltz et lui confère pleine et entière décharge.

L'assemblée donne démission à l'administrateur Jean-Pierre Hologne, demeurant à Bruxelles en Belgique, et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs-démissionnaires:

- Monsieur Xavier Daniaux, prénommé,
- Monsieur Abdelkhalek Bensalah, prénommé.

Troisième résolution

L'assemblée donne démission au commissaire aux comptes CASSINI ASSET MANAGEMENT INC et lui confère pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme la société INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, en remplacement du commissaire démissionnaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

11, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 17.00 heures.

F. Dossogne / X. Daniaux / A. Bensalah.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77432/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

BRIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

—
Conseil d'administration

L'an deux mille deux, le 1^{er} octobre.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la S.A. BRIGHT, dont le siège social est établi 11, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg, à savoir:

1. Monsieur Xavier Daniaux, administrateur de sociétés, demeurant à B-1190 Bruxelles, 27, rue Berthelot,
2. Monsieur Abdelkhalek Bensalah, administrateur de sociétés, demeurant à FR-93370 Montfermeil, 32, avenue Victor Hugo,
3. A.L.M. EUROPA LTD, sise à UK-London, représentée par Monsieur Francis Dossogne.

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils nomment au poste d'administrateur-délégué Monsieur Abdelkhalek Bensalah, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

F. Dossogne / X. Daniaux / A. Bensalah.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77434/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ESTHETIC LAURA STEWART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 90, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 74.683.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2002

Le 28 février 2002, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:

Le siège social de la société est transféré à L-1145 Luxembourg, 90, rue des Aubépines, à partir du 1^{er} mars 2002.

Pour réquisition et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Le Conseil d'Administration

V. Tapia Munoz / R. Buch

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77426/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ESTHETIC LAURA STEWART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 90, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 74.683.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2002

Le 1^{er} février 2002, les actionnaires de la société ESTHETIC LAURA STEWART S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont décidé, à l'unanimité, ce qui suit:

Monsieur Kassa-Kassa Bokomba, Conseiller économique, de résidence à L-8041 Strassen, 124, rue des Romains, est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de EUROTRUST S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège à Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, avec effet rétroactif au 20 mars 2000.

Pour réquisition et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Le Conseil d'Administration

V. Tapia Munoz / R. Buch

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77428/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INTER-EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.044.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77427/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INTER COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.538.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77430/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

VIDEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.293.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77431/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

regie saint-paul, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.271.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77433/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.432.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77435/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

PUBLILATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.875.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77436/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

MERIDIAN CONSEIL EN COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Signature.

(77437/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

IMPRIMERIE MANTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.531.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Signature.

(77438/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

LIBRAIRIES REUNIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.814.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Signature.

(77439/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

DIAMOND Re S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.561.

—
*Extrait des résolutions, du 27^{ème} conseil d'administration
prises par vote circulaire en date du 27 septembre 2002*

«2. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Claude Chouraqui de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet à ce jour.

Le Conseil remercie Monsieur Claude Chouraqui pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la Société.

3. Le Conseil décide de coopter la Société SIACI en tant qu'Administrateur, qui sera habituellement représentée par Monsieur Robert Leblanc, en remplacement de Monsieur Claude Chouraqui, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2005.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.»

Pour la société

C. Dierkens

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77501/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

DIAMOND Re S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.561.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

C. Dierkens

(77503/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

INFOMAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.600.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77445/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

**saint-paul luxembourg s.a., Société Anonyme,
(anc. IMPRIMERIE SAINT-PAUL).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.170.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77440/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

**saint-paul luxembourg s.a., Société Anonyme,
(anc. IMPRIMERIE SAINT-PAUL).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.170.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002. Signature.
(77442/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

CLOVERLEAF INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.347.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(77541/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

CLOVERLEAF INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.347.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(77543/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

CLOVERLEAF INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 46.347.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2001

- L'Assemblée générale approuve le renvoi de l'assemblée générale annuelle au 3 mai 2001, renonce expressément à toutes les formalités relatives à la convocation des assemblées générales, et décharge chaque membre du conseil d'administration et le commissaire-réviseur de toute responsabilité qu'ils pourraient encourir par suite de ce renvoi.

- L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur de toute responsabilité en ce qui concerne l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.

- L'assemblée générale réélit Madame Judy C. Lewent, Messieurs Christopher J. Foreman, Huib N. van Gijn, Richard Enriques et Anthony R. Watson en qualité d'administrateurs. Ces mandats prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2002. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(77544/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

CLOVERLEAF INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 46.347.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2001

- Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Huib van Gijn de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} août 2001. Le Conseil coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frank Mattijssen à dater du 26 novembre 2001.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(77545/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

CLOVERLEAF INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 85.525.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 30 mai 2002

- L'Assemblée générale approuve le renvoi de l'assemblée générale annuelle au 30 mai 2002, renonce expressément à toutes les formalités relatives à la convocation des assemblées générales, et décharge chaque membre du conseil d'administration et le commissaire-réviseur de toute responsabilité qu'ils pourraient encourir par suite de ce renvoi.

- L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur de toute responsabilité en ce qui concerne l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.

- L'assemblée générale réélit Madame Judy C. Lewent, Messieurs Christopher J. Foreman, Frank Mattijssen, Richard Enriques et Anthony R. Watson en qualité d'administrateurs. Les mandats ainsi conférés ne seront pas rémunérés et prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2003. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 24, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(77546/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ALL FOR ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

L'an deux mille deux, le 24 avril, à 13.00 heures.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALL FOR ONE S.A. établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, sous la présidence de Monsieur Stéphane Chorine, informaticien, demeurant à B-1160 Bruxelles, 2, avenue Ernest Claes.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Thierry Hernalsteen, administrateur de société, demeurant à Wiltz au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Peant, informaticien, demeurant à B-5543 Heer-sur-Meuse, 163B, rue du Pont.

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, annexée au présent procès-verbal dont il résulte que l'intégralité des actions émises est représentée à la présente Assemblée Générale.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

1. Démission des administrateurs CASSINI ASSET MANAGEMENT INC. et de Monsieur Jean-Pierre Hologne avec pleine et entière décharge.

2. Nomination de Monsieur Stéphane Chorine et Monsieur Jean-Marc Peant en remplacement des administrateurs-démissionnaires.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne démission à l'administrateur CASSINI ASSET MANAGEMENT INC., établie à Tortola (Iles Vierges Britanniques), et lui confère pleine et entière décharge.

L'assemblée donne démission à l'administrateur Monsieur Jean-Pierre Hologne, demeurant à Luxembourg, et lui confère pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs-démissionnaires:

- Monsieur Stéphane Chorine, prénommé,
- Monsieur Jean-Marc Peant, prénommé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 13.30 heures.

S. Chorine / J.-M. Peant / T. Hernalsteen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77441/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.

ALL FOR ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

l'an deux mille deux, le 24 avril.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme ALL FOR ONE S.A. avec siège social établi à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, à savoir:

1. Monsieur Stéphane Chorine, informaticien, demeurant à B-1160 Bruxelles
2. Monsieur Jean-Marc Peant, informaticien, demeurant à B-5543 Heer-sur-Meuse
3. A.L.M. EUROPA LTD, représentée par Monsieur Francis Dossogne.

Lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils désignent Monsieur Stéphane Chorine, prénommé, comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société, en lieu et place de Monsieur Jean-Pierre Hologne.

S. Chorine / J.-M. Peant / F. Dossogne.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77443/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2002.